

**Normes d'émission des véhicules lourds :  
un pas de plus vers une meilleure qualité de l'air**

**Montréal, le 29 mars 2011** - Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) salue l'entrée en vigueur prochaine d'une norme d'opacité d'émissions plus contraignante pour les véhicules lourds au Québec. Annoncée aujourd'hui par le gouvernement du Québec, cette norme représente un pas de plus en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air.

En effet, la piètre qualité de l'air cause chaque année d'importants problèmes de santé publique (notamment l'aggravation des maladies cardiorespiratoires) et affecte la qualité de vie des citoyens. C'est pourquoi des mesures visant l'assainissement de l'air, comme celle annoncée, sont essentielles.

Cette nouvelle norme s'inscrit aussi dans les objectifs que poursuit la société québécoise en faveur de la réduction de la consommation de pétrole et des émissions de gaz à effet de serre. Des efforts encore plus significatifs devront toutefois être déployés au cours des prochaines années dans le secteur des transports si l'on veut atteindre les objectifs de réduction que le gouvernement s'est fixés. Il faudra en outre réduire les besoins globaux de mobilité en agissant sur les modèles d'aménagement du territoire et favoriser le transfert modal en faveur de transport collectif.

Le RNCREQ considère que plus est que le *Programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles* ne doit pas se limiter aux véhicules lourds, mais s'étendre aux véhicules de promenade.

- 30 -

**Source :**

Anne-Marie Gagnon  
Responsable des communications  
514 861-7022 poste 24  
514 651-8236 (cell.)